



infos aux employés suite au commissaires aux compte, proces, fisc?

Par **noochka**, le **18/10/2012 à 13:24**

Bonjour,

Cela fait 6mois que nous sommes spectateurs des passages plus ou moins longs de commissaire puis commissaireSSS aux comptes, d'agent du fisc (3fois) , et que notre employeur nous demande de ne pas receptuionner les recommandés.

Nous pensons qu'il veut liquider mais est surveillé pour de nombreux impayés de taxes tva, licences d'exploitation etc...

Sachant que bcp de choses nous sont cachees, l'employeur doit-il nous informé?si oui a partir de quel stade?

Nos emplois sont fragilisés, sommes nous en droit de demander des comptes a motre employeur pour anticiper sur nos carrieres, a un organisme etat?

Par **P.M.**, le **18/10/2012 à 13:48**

Bonjour,

Je ne vois pas comment vous pourriez obtenir des informations de l'employeur s'il ne veut pas vous en donner et en absence de Représentant du Personnel...

Par **noochka**, le **18/10/2012 à 16:39**

merci

décue mais merci :)